

A. M. la P.<sup>te</sup>

Copie. Le 4. Mars. 1668.

103

Depuis nos Lettres du 26. l'Assemblée des Etats, s'est  
séparée, et le mauvais parti se trouvant affermy des  
violentes Résolutions y prises au préjudice de S. A. et ne voyant  
point d'en pouvoir l'exécution à tout outrance, si bien que  
dans cette Ville j'y les droits s'en aillent aux deniers  
extrêmes, dont l'issue s'est incertaine, tout le monde ne  
se trouvant pas également fort de cœur que de bouche, tandis  
que nous nous disposions au départ, par adieu et interdiction  
des plus sages, il a esté ordonné quelques conférences, au  
moyen desquelles un accommodement a esté traicté et finalment  
conclu et publié au contentement réciproque des uns et des  
autres, et à la conservation des droits de S. A. pour tout  
qui a esté le grand motif par lequel nous avons esté  
meus à consentir à ce qu'on appelle une cession  
taillee, et le droit du moindre de deux maux indubitables.  
La joie en est incroyable dans cette pauvre Ville, et il se  
fera de mesme par toute la Province. Les originaux  
sont. Mais nous ne laisserons pas de nous en aller  
au premier temps raisonnable, pour aller nous donner  
l'honneur de rendre compte à V. A. de nos devoirs.

rius Baife  
ut du fond de  
ut fait  
Mouffieur  
et le p...

noirez que  
ne Invention  
pioy qu'affir  
ffe sans que  
si simple  
raison qui  
cede d'un  
is de de  
d'autre